Notre Dame des Anges, parti de Safie le 26 Septembre, eſt entré dans le Détroit le 13 Octobre, ayant abordé le 2 du courant à l'Alcadi, où il a appris qu'un bâtiment Anglois, chargé de marchandiſes pour Gênes, y avoit naufragé.

☞ Le Capitaine *Jean Etienne Garcin*, de la Ciotat, commandant le Vaiſſeau le *Duc de Praſlin*, parti du Cap François le 2 Septembre, chargé de ſucre, de caffé & de cuirs, eſt entré dans le Détroit le premier de ce mois, & rapporte que le 4, étant ſur le Cap de Pale, il a parlé au commandant de 2 Sambequins & de 2 Chebecs Eſpagnols, & que le 6 ſe trouvant ſur Carthagene, il a encore parlé au Capitaine d'un Vaiſſeau de guerre Eſpagnol.

DE BORDEAUX, *le* 19 *Novembre* 1764.

Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.

Sucre blanc, premiere *ſorte*, 56 à 58 ℔, le *cent*; — ſeconde *ſorte*, 52 à 53 ℔; — blanc commun, 48 à 50 ℔; — ſucre brut de Léogane, 32 à 33 ℔; de St. Louis, 26 à 28 ℔; — de la Martinique, 23 à 24 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 16 à 16 ß 6 ₰ la ℔; — vieux, 13 ß 6 ₰; caffé de St. Domingue vieux, 11 ß; — inférieur, 8 ß; — indigo cuivré fin, 6 ℔.

Le froment, 9 à 11 ℔ 10 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ poids de marc; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 5 ß; — l'eau de vie, 80 ℔ les 32 *veltes*, peu demandée.

Il eſt entré dans ce Port le 13 du préſent mois, le Navire le *Comte de Choiſeul*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Lataſte*, venant du Fort Dauphin, l'*Avantu·ier*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine Denabre, venant de St. Domingue, chargés de 101 barriques, 12 quarts, 2 caiſſons & 1 barril de ſucre terré; — de 200 barriques de ſucre brut; de 17 boucauds, 10 barriques, 48 tierçons, 1 ancre, 111 quarts & 21 ſacs de caffé; — d'un boucaud, 5 barriques & 14 quarts d'indigo; — de 28 ballots de coton; de 230 cuirs en poil.

Le Navire l'*Aimable Louiſe*, de Plaſſac, de 50 tonneaux, Capitaine *Lavos*, venant de l'Orient, chargé de 131 caiſſes, ¾ de caiſſe & 5 ballots de thé; — de 12 ſacs d'eſquine; — d'une barrique, 1 quart d'indigo; — de 11 caiſſes de porcelaines; de 4 barrils de pierres à fuſils, ce dernier article en entrepôt pour Guinée.

D'ANGOULEME *le* 17 *Novembre* 1764.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

Je joins ici, Monſieur, l'état des Négocians de Cognac, & je crois vous faire plaiſir d'y ajouter celui de ceux de Jarnac & de cette Ville. Le dernier marché, le bled froment a été vendu ici 8 ℔ le *boiſſeau*, peſant de 84 à 86 ℔ *poids de marc*. Sans la libre exportation des grains, nous l'acheterions beaucoup plus cher, la gréle ayant entiérement perdu la moiſſon de plus de 60 Paroiſſes de cette Généralité, & la ſéchereſſe ayant cauſé un très-grand déchet dans les autres Paroiſſes; mais comme le Limouſin & le Poitou viennent à notre ſecours, nous eſpérons que le bled ne renchérira pas davantage. Autant que je le pourrai, Monſieur, je vous enverrai de quinzaine en quinzaine le prix des grains, m'imaginant que cela vous fera plaiſir, d'autant plus que cette Ville étant ſituée ſur une riviere navigable (*a*) la connoiſſance du prix des grains peut porter les Négocians des autres contrées à ſpéculer ſur cette denrée. Je ſerai toujours extrêmement flatté de pouvoir fournir quelque matiere au zele qui vous anime pour le progrès des Arts & du Commerce, & de tout ce qui a trait au bien public.

Noms des Négocians d'Angoulême.

MESSIEURS.

EMANUEL SAZERAC; — DERVEAU & FRERES HENRY, pour le papier; — REMI GILBERT *fils*, pour le papier & le ſafran; — MARCHAIS LACHAPELLE, pour le ſafran; — CALUAUD, moulin à martinet pour cuivre; — GABORIT & CALUAUD, manufacture de plomb à giboyer; SAZERAC, manufacture de fayance; — LOUIS MARCHAIS *pere & fils*, pour l'eau-de-vie.

NÉGOCIANS DE JARNAC.

MESSIEURS.

JEAN RANÇON & DELAMAIN, pour l'eau-

(*a*) *La Charente.*

de-vie & la graine de lin ; — RENARD, pour le vin & l'eau-de vie.

NÉGOCIANS DE COGNAC.

MESSIEURS.

Ve. MARTHEL & l'ALEMANT, pour l'eau de vie ; — AUGERS *pere*, pour l'eau de-vie ; AUGERS *freres*, pour l'eau-de vie, graine de lin & autres objets ; — MESURIER ; RICHARD ; — BROUSSARD, pour l'eau-de-vie.

DE NANTES *le* 24 *Novembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Entreprenant*, de 100 tonneaux, Capitaine le Sr. *Pacaud*, Armateurs MM. *Bouteiller* pere & fils, lequel a amené des Cayes, 37 futailles de ſucre terré ; — 12 futailles de ſucre tête ; — 2 balles de coton ; — 18 dents de morphil ; — 2 peaux de tigres, des ſirops, des confitures, de la canelle & du carêt.

On vient d'apprendre l'arrivée à Paimbeuf, des Navires la *Jeune Adrienne* & *Hyver*, venant des Colonies.

Le 22 de ce mois, le Navire l'*Achille*, de 360 tonneaux, & derniérement lancé à l'eau, renverſa malheureuſement entre le Pellerin & le Port Launay, en deſcendant à Paimbeuf. Cet accident a été occaſionné par la faute du Pilote qui avoit fait charger ce Bâtiment de trop de voiles, & qui n'étoit pas bien leſté : 3 hommes ont été noyés, & l'on eſpere remettre ce Navire à flot avant les grandes marées, moyennant 3 ou 4000 ℔ de dépenſe.

DU HAVRE, *le* 25 *Novembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 17, juſques & compris le 23 Nov. le Sloup Anglois le *Michel & Jeanne*, Capitaine *Salathiel Potter*, venant de Falmouth, chargé de 119 blocs & 10 barrils d'étain ; — le Senau Hollandois le *Jeune Jelles*, Capitaine Dow Tiankes, venant d'Amſterdam, chargé de 23 balles, 1 barril, 2 caiſſes & 1 coffre de toileries ; — de 30 barriques de riz ; — de 4 paniers, 1 caiſſe de fromages ; — de 2 caiſſes de ſabres ; d'une caiſſe de pipes ; — de 3 barrils de couteaux ; — de 12 caiſſes de fuſils ; — d'une barrique de boulets ; — de 10 canons de fer ; — de 190 barres de fer ; — de 13 laſts de féves ; — la Galiote Hollandoiſe le *Martin & Hilke*, Capitaine *Hilke*, venant de Peteſbourg, chargée de 1 balle & 190 demi-balles de chanvre ; de 2 caiſſes de chandelles ; — de 6 barrils de broſſes ; — d'un paquet de pelleterie ; de 2 ballots & 2 caiſſes de marchandiſes.

Il eſt ſorti de ce Port le 22, juſques & compris le 25 Novembre, le Navire le *Gracieux*, Capitaine *Guerard* ; — le Navire la *Victoire*, Capitaine *Rabier*, le Navire le *Staniſlas*, Capitaine *Germain* ; — & le Navire l'*Aimable Genevieve*, Capitaine *Letellier*, allant au Cap François ; le Navire la *Judith*, Capitaine *Soray*, allant à St. Louis.

Le Senau le *Triumvir*, Capitaine *Rabier* ; — le Senau la *bonne Union*, Capitaine *Bouvier*, & le Navire le *Marin*, Capitaine *Acher*, allant à la Martinique.

Le Brigantin le St. *Joachim*, Capitaine *de Bray*, allant au Port-au Prince.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire la JEUNE JULIE, de 180 tonneaux, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 24 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine R. BACHELET, eſt actuellement en charge au Port du Havre, pour aller en droiture à la Martinique, & partira à la fin du mois de Décembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre, à MM. LEMAISTRE.

DE HONFLEUR, *le* 25 *Novembre* 1764.

Depuis le 9 de ce mois il eſt entré dans ce Port le Navire le St. *Pierre*, Capitaine *Beurier*, venant du Grand-Banc, chargé 15000 mille morues vertes, *grand compte*, & de 6 barriques d'huile de poiſſon ; M. *Goubard*, Armateur.

Le Navire le St. *Nicolas*, Capitaine *Tiebard*, mort en mer, venant auſſi du Grand-Banc, chargé de 10500 morues vertes, *grand compte*, & de 4 barriques d'huile de poiſſon ; M. *Delacoudraye*, Armateur.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 9 Novembre, le Navire le *Printems*, armé de 10 canons, chargé de bœufs, de farines & d'autres marchandiſes pour Cayenne, Armateur M. *Prémord*.

Le Navire la *Marquiſe de Brancas*, armé de 8 canons, a auſſi fait voile pour l'Afrique; M. *Prémord*, Armateur.

Le Navire le St. *Pierre*, armé de 6 canons, Capitaine *Dozois*, eſt parti pour la Guadaloupe, M. *Dumeſnil de St. Pierre* Armateur.

Le Navire l'*Agénor*, Armateur M. *Granguet*, pour la nouvelle Orléans.

Le Brigantin la *Heuriette*, Capitaine *Taraut*, Armateur M. *Dumeſnil de St. Pierre*, eſt parti pour Cork, où il va charger des bœufs.

NAVIRE *en chargement.*

Le Navire les DEUX AMIS, de 130 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller à la Guadaloupe. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Honfleur, à MM. *Dumeſnil de St. Pierre* & *Prémord*.

DE ROUEN, *le 23 Novembre 1764.*

Il eſt entré dans ce Port le 16 Novembre, le Navire SUSANNE LA MERE, Capitaine *Jean Ecruſt Stecy*, venant de Roſtock, & le Navire la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Santiago de Zuazo*, venant de St. Ander en Eſpagne, chargés de 84 balles de laine d'allemagne; — de 230 balles de laines d'Eſpagne & d'un grenier de planches de ſapin.

Il reſte à reclamer du Navire du Capitaine *Simon le jeune*, venu de St. Malo, 3 barriques d'indigo marquées FMF; & 5 ballots de toile marqués R. Ces derniers ont été chargés par M. *Rouſſelet*, & ſont deſtinés pour les Iſles.

NOMS *de MM. les Banquiers & Négocians en gros de la Ville de Rouen.*

MESSIEURS.

LECOUTEULX & *Compagnie*; — EVREVIN; LUCAS & MENIL Banquiers.

NÉGOCIANS.

ASSELIN & LANEL; — AUGER; — JACQUES BAUDOUIN *l'aîné*; — BAUDOUIN le *jeune*; — BEHIC & DUVERGIER; — Ve. BENARD; — BENEZET MAYET & *Compagnie*; — BERAT & *fils*; — Ve. BARBETTE & MARGUERIE; — BEWESTRE; BERTRAND & SAFFRAY; — J. F. BIGOT & COLOMBEL; — L. BINET; — BOQUET; J. B. BOISJOVIN, *oncle & neveu*; — CHARLES BOURNISIEN & *fils*; PIERRE BOURNISIEN; — BORDIER & *Compagnie*; BLONDEL DE BERTHENONVILLE; — A. A. BRETON; — BULANDE *freres*.

MARIN & PIERRE CAHIERE; — LOUIS CAVEY; — CAVEY *freres*; — NICOLAS CANIVET; — F. CHAPAIS; — CHARRY; CECILLE; — PIERRE CHEVREMONT; — COLAUD & CHALIMET; — CARDEVAQUE.

DABIT; — DAMBOURNEY; — DANSE BROS & *Compagnie*; DARCEL; — AUGUSTIN DEBRAY; — Ve. CH. DECHAMPS; Ve. DEBONNE & *fils*; — PIERRE DELABARRE; — J. B. DELACOUR; — F. BACON DELACHEVALLERIE; — DELAFOLYE & *fils* & *Compagnie*; — DELAMOTTE; — DELESSART *freres*; DELAQUERIERE; — PIERRE DENOYERS; — DOUILLARD *freres* & DEMIANNAY; — DUHAMEL & MOULIN; — DUFOU; — JACQUES DUPONT; — N. L. DUPUIS *pere*; — DUPUIS *fils*; — DURAND *freres*; — L. DUTHIL; — DEVAUX & LERIQUE; — J. CH. DELAVIGNE; — DESAINTVENANT.

NOEL FAMIN; — PIERRE FERAY; — FONTENAY; — FERÉ le jeune.

GAILLARD & GOUEL; — GARVEY & *Compagnie*; — P. GODEFROY; — GODEFROY, *Raffineur*; — GROUARD; — G. GRENIER; — GUILLEBON; — GUIMONNEAU; — GUERITAULT; — GORLIER.

ALEXANDRE HELLOT; — J. B. & JOSEPH HURARD; — HURARD; — HURÉ; HORUTHENERWELTHER & *Compagnie*.

JAMET *freres*; — JSAMBERT; — JULIEN.

LABIFFE; — LALOYER & HORTELOUP; DAVID LAURENS; — LACHENEZ-HEUDE *freres*; — LEBACHELIER; — Ve. LEBOUVIER; — Ve. LACROIX, GOSSEY & *Compagnie*; — LEBOURG *freres*; — LEBORGNE & BOISSET; — LEFRANÇOIS; — ELIE LEFEVRE; Ve. GUILLAUME LEFEVRE & *fils*; — L. LEJARDINIER; — LEJARDINIER-DUQUESNOT; — LEGOULX-DESLOGES; — LOCU; — LEMASSON; — LEMOINE; — ROBERT LEJEUNE *fils*; — LENOBLE *fils*; — PIERRE LEVAVASSEUR; EPHRAIM LEVILLAIM; — Ve. LEVIEUX & *fils*; — LEZURIER *oncle* & *fils*; — LEQUESNE & LEBOURSIER.

MAHIEU; — MASSAC & LEMARCIS; —

E. Marye ; — L. Mery ; — Midy & *Compagnie* ; — Midy *freres* ; — Ve. Mouquet ; — F. Moulin ; — Remy & Jacques Pierre Neveux.

André Pavie ; — Payenneville & *fils* ; — Planter & *Compagnie* ; — Peron & Quesnel ; — Ezéchiel Pontrévé ; — Nicolas Prével ; — Pommereux *l'aîné* ; — Paynel.

L. Quesnel ; — Christ Reverdun ; Ribard *freres* ; — Rondel *freres* ; Roger *pere* ; — Roger *fils*.

Selles ; — François Taillet ; — Pierre Taillet ; — Ve. Thibault & *fils*.

Toutes les maisons de commerce de la Ville de Rouen, dont nous venons de donner les noms, ne sont que celles qui sont parvenues à notre connoissance jusqu'à présent ; il y en a d'autres que nous nous ferons un devoir d'annoncer aussitôt que nous en aurons le détail, que nous espérons recevoir sous peu de temps.

De Pithiviers, *le 25 Novembre*, 1764.

Le Samedi 24 Novembre, le froment nouveau a été vendu 13 ℔ 10 ß à 14 ℔ le *septier* ; — le plus beau de 1763, 13 ℔. On en voit fort peu de 1762, mais ceux qui en auroient encore seroient certains de le vendre 14 ℔ le *septier* ; — l'avoine vieille 7 ℔ ; — la nouvelle, 6 ℔ 10 ß ; l'orge la plus belle, 7 ℔ ; — celle de moindre qualité, 6 à 6 ℔ 5 ß ; — les alouettes 14 ß la *douzaine*.

Le safran se vend toujours 26 ℔ la ℔ avec apparence d'augmentation.

Quarante-septiéme Tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville, du 26 Novembre 1764.

Numéros.	Lots.
82605. . . .	. . . 50000 ℔.
94391. . . .	. . . 20000.
92632. . . .	. . . 10000.
97388. . . .	. . . 10000.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, le Lundi 26 Nov. 36 & 37 ℔ le *cent* ; le 27 & le 28, il s'est vendu, 38, 39 & 40 ℔.

Le Lundi 26 Novembre, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 12 & 13 ℔ 10 ß le *cent* ; le foin 22 ℔ aussi le *cent* ; le 27, la paille 12 & 13 ℔, & le 28, 13 & 14 ℔ ; le foin 30 ℔.

Etiage *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 26 Novembre la riviere étoit à 6 pieds 10 pouces ; — le 27, à 5 pieds 11 pouces ; — & le Mercredi 28, à 5 pieds 6 pouces au-dessus des plus basses eaux.

Volaille et Gibier.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 28 Novembre 1764.

	℔	ß	₰
Le Chapon gras, nouveau *la piéce*, . . .	4		
La Poularde nouvelle, . .	3		
Le chapon vieux, . . .	3		
La Poularde, ...	2		
Le Poulet gras, *mort*, . .	1	10	
Le Poulet commun, . .		18	
Le Poulet gras, *en vie*, . .		15	
Le Poulet commun, . . .		12	
Le Caneton de Rouen, .	4		
Le Canard *de paillier*, . .	1	10	
Le Faisan, ...	5		
Le Levraut, ...	3		
Le Lapreau, ...	1		
Le gros Pigeon *gras*, . .		14	
Le Pigeon de voliere, . .		8	
La Perdrix grise, . . .		15	
La Caille de campag^e. . .		15	
Le Dindon gras *mort* . .	3	10	
Le Dindon commun . .	3		
Le Perdreau gris, . . .	1		
Le Marcassin, ...	6		
Le Perdreau rouge, . . .	2		
La Perdrix rouge, . . .	1		
Alouettes, la *douzaine*, . .	1		
La Becasse	2		
La Becassine, ...		15	
Le Rouge, ...	2	10	
Le Canard sauvage, . . .	2	5	
Le Pluvier, ...	2		
La Cercelle, ...	1	5	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*	*Jeudi 29.*
Actions des Indes.	1022 ½	1010	1015	1015
Emprunts de la Comp.	475			
Promeſſes de la Comp.	10	10	10	
Actions des Fermes.	980	972 ½	985	985
3e Loterie Royale.	795			
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 7. 9e. t. 11.	9e. t. 11.		
Duplicata de la 3e.		70		
Amortiſſement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.				7
Annuités.	446 1760	444	442	445
Coupons d'annuités.	88 ½ 92	88	88	88 ½
Emprunt de 50 millions	10	11	11	11
Colonies, 1759.				10 ½
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.	10e. 13 ½.			12e. 13 ½.
Canada.	28		30	30
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/° ſur les Cuirs.				
3 p °/° ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gllité de Paris				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56	56 ¼	56 ¼	56 ¼
Londres.	30 15/16	30 ¾	30 ¾	30 ¾
Hambourg.	179	178 ¾ à ½	178 ¾ à ½	178 ½
Madrid.	15 3	15 3 à 4	15 4	15 4
Cadix.	15 1 6	15 2	15 2 6	15 2 6 à 3 ß
Livourne.	94 ¾	96	96	96
Lyon, *Saints.*	¼	¼ au ⅛	¼ au ⅛	¼ au ⅛

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 24 Novembre.

RÉPONSE *du Laboureur Franc-Comtois à la Lettre de M. Dupont, de la Société Royale d'agriculture de la Ville de Soiſſons, inſérée dans les Gazettes de Commerce*, N°. 84 & 86.

LE Laboureur du Comté de Bourgogne qui a entrepris l'examen de l'axiome, nombre 4 de la feuille N°. 71, n'avoit en vue que de prouver qu'il n'y trouvoit point d'application pour cette Province; il a avancé des faits propres à convaincre. M. Dupont les critique; il m'en oppoſe d'autres que je ne contredirai pas. Il parle de la pratique de l'Iſle de France, il peut avoir raiſon. J'ai rapporté celles de la Franche Comté, il ne s'enſuit pas que j'aie tort, il réſultera de nos différentes opinions, que la propoſition ne peut être généraliſée, & qu'on en a voulu faire mal-à-propos un axiome. Déjà un Fermier du Limouſin approuve mes obſervations, il renchérit ſur moi (*a*). J'ai avancé que 4 bœufs faiſoient autant d'ouvrage que 3 chevaux; ce Fermier prétend que 6 bœufs en font plus que 6 chevaux, voilà un beau champ pour M. Dupont, il y a de quoi l'étonner & le ſurprendre; j'aurois attendu que le public nous jugeât; mais M. Dupont ignore à ce qu'il dit bien des choſes, parce que je ne me ſuis pas ſuffiſamment expliqué ſur certains faits, peut-être avec trop peu d'ordre & de méthode; j'ai annoncé ma qualité; que peut-il attendre de moi? Il eſt grand Littérateur & grand Spéculateur, je n'ai pour moi que la pratique, je vais néanmoins tenter de répondre aux différens articles de ſa lettre, je deſirerois avoir des talens afin de rendre cette diſcuſſion plus intéreſſante pour la ſociété.

1°. J'ai dit que le Laboureur mon voiſin, avec trois chevaux, finiſſoit ſon labour quelques jours plutôt que moi. Si j'ai évalué ces jours au nombre de 9 dans l'état de comparaiſon, c'eſt pour accorder à la culture des chevaux, tout l'avantage poſſible ſur celle des bœufs.

Conclure de là qu'en 9 journées de labour par année, une charrue exploiteroit une ferme de 42 arpens, ou 62 journaux de notre meſure, tandis qu'une telle charrue auroit de l'emploi pour toute l'année dans cette Province, quoiqu'*aſſolée* comme l'Iſle de France par tiers, eſt un paradoxe que perſonne ne ſoutiendra avec M. Dupont. Cette combinaiſon ne paroît pas exacte, qu'il ſoit permis de le dire.

2°. Je me ſuis fait cette objection parce qu'on pouvoit me la faire; il n'y a d'ailleurs que trop d'exemples de cette pratique ruineuſe. On convient avec M. Dupont, qu'un bon Fermier a de quoi occuper ſon attelage pour l'amélioration des terres qu'il cultive, mais n'y a-t-il pas dans les environs de Soiſſons, des Fermiers qui ſe laiſſent entrainer par les faux appas d'une économie mal entendue, qui ſe livrent à ces ſortes d'occupations ruineuſes pour l'agriculture? On eſt aſſuré que les campagnes voiſines de Soiſſons lui en

(*a*) *Voyez la feuille* N°. 80. *page* 645, *ſeconde colonne.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

préſenteront grand nombre, mais ce n'eſt pas de ſon cabinet qu'il les découvrira; il en trouvera en Bourgogne, en Champagne comme par tout ailleurs.

3°. On oſe aſſurer à M. Dupont, qu'on a vu depuis long-temps, & que l'on voit tous les jours des terres labourées avec des chevaux, qui ne ſont pas d'un plus grand rapport que celles qui ſont labourées avec des bœufs, c'eſt un fait notoire. On eſt ſurpris que M. Dupont l'ignore. L'uſage d'*aſſoler* les terres par moitié eſt pernicieux, il épuiſe les fonds, il n'en reſte qu'un quart en jacheres, ils n'auroient pas ſuffiſamment de repos, auſſi ne le pratique-t-on pas en Franche-Comté.

4°. Dans cette Province où la culture des chevaux eſt aſſimilée avec celle des bœufs, ces différentes manieres de cultiver n'épargnent pas le travail des hommes. Une charrue eſt toujours deſſervie par trois chevaux ou 4 bœufs, il faut à l'une & à l'autre 2 perſonnes, une pour conduire les animaux, & l'autre pour tenir la charrue; nos terres ne ſont pas de la nature de celles de l'Iſle de France; c'eſt encore un fait qui, quoiqu'ignoré par M. Dupont, n'en eſt pas moins certain.

5°. M. Dupont dit qu'il ignore encore la raiſon qui m'a engagé à répéter dans mes états de comparaiſon, les intérêts des avances d'exploitations primitives à 10 pour cent, & ceux des avances courantes, ſeulement à 5 pour cent; & ſans être inſtruit des motifs qui ſervent de baze à ces états, il conclut néanmoins que je multiplie les êtres ſans néceſſité; que cette diſtinction eſt dommageable aux Laboureurs, aux Propriétaires & à l'Etat.

J'ignore à mon tour ſur quoi M. Dupont fonde cette prétention; en attendant qu'il ait la bonté de nous en inſtruire, je vais lui rendre compte des raiſons qui m'ont engagé à diſtinguer les frais d'avances d'exploitations primitives, d'avec les avances courantes & annuelles, de répéter les intérêts des premieres à 10 pour cent, & les autres à 5 ſeulement.

Sans les avances d'exploitations primitives & annuelles, point de produit; M. Dupont deffenſeur de l'axiome qui donne lieu à cette diſcuſſion, adoptera inconteſtablement celui que je prends la liberté de mettre ſous ſes yeux.

Les unes & les autres de ces avances doivent rentrer aux Cultivateurs, & elles ne peuvent être priſes que ſur le produit de la récolte; or, je leur fais rentrer les avances d'exploitations primitives en 10 années, à raiſon d'un dixiéme par chacune, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de les prendre ſur le produit de la premiere, il ne reſteroit pas de quoi payer le Propriétaire ni les charges de l'Etat. Il faudroit vendre les inſtrumens & le bétail, & ceſſer la culture.

Les avances annuelles ne payent que 5 pour cent, parce qu'elles rentrent toutes les années. Ces 5 pour cent prélevés, le ſurplus du produit récompenſe le Fermier de ſon travail, & lui ſert à payer le Propriétaire & l'impôt; on ne voit pas pourquoi ces intérêts prélevés peuvent nuire au payement des charges, ils prouvent au beſoin, la poſſibilité de ſatisfaire à tout.

M. Dupont dira peut-être que le Fermier ſera léſé, en ne recevant ces fonds d'avances d'exploitations, que par parcelles & en 10 années. Il m'accordera la liberté de lui repréſenter que le Fermier ſera dédommagé de ce retard par le produit de l'économie rurale; tels ſont l'éducation des troupeaux, de la volaille & les fruits, &c. On ne ſçait d'autres moyens, à moins que d'adopter celui que M. Dupont indique, de cultiver 42 arpens de terre en 9 jours de labour, mais on doute qu'il puiſſe être mis en pratique; ſi cela étoit poſſible, la claſſe agricole ſeroit heureuſe, elle acquérroit bien de l'aiſance, & par une ſuite néceſſaire, plus de conſidération.

6°. M. Dupont trouve que la culture à chevaux eſt mal exécutée en Franche-Comté, en accordant 15 milliers de foin pour la nourriture de 3 chevaux pendant l'année; que dans ſa Province on les nourrit avec la paille qu'ils font produire. C'eſt un fait qu'on ne contredira pas, puiſque M. Dupont l'avance; mais il me permettra de lui obſerver que j'entends dire pour la premiere fois, que des chevaux de travail puiſſent être nourris avec de la paille; cette nourriture peu ſolide occaſionneroit de mauvais labours. Économes par néceſſité, nous leur donnons, mes Confreres & moi, en Hyver, de

la paille mélangée de foin. Je n'ai jamais prétendu dire qu'on les nourrissoit de foin pur; un cheval par tout Pays en consomme 20 ℔ pesant dans 24 heures & c'est le moins; chacun en consommeroit 7, 300 ℔ par année, & les 3, 21, 900 ℔. Cette combinaison a échappé à M. Dupont. Je n'en ai passé en dépense qu'environ les deux tiers, par la raison qu'ils pâturent une partie de la belle saison, & qu'on leur mélange le foin avec de la paille en Hyver; M. Girousst cependant évalue la consommation du foin à la moitié en sus (*b*).

7°. Mes bœufs pâturent dans la bonne saison comme les chevaux. Les Forêts qui sont en défenses, les chaumes & les jacheres qui n'ont pas besoin de clôtures, & pour ne rien laisser ignorer à M. Dupont, pour qui j'ai la plus parfaite vénération, & de qui je voudrois mériter l'estime, j'ai l'honneur de l'informer que mon voisin & moi cultivons chacun 60 journaux de terre qui nous occupent toute l'année, que nos fonds sont *assolés* par tiers, l'un pour le bled, l'autre pour les grains de mars, & le troisiéme pour les jacheres qui servent de *parcours*, & que nous ne laissons rien d'inculte.

8°. M. Dupont révoque en doute qu'au bout de 10 ans de service, on puisse vendre un bœuf de labour les $\frac{3}{5}$ de plus qu'il aura couté. Je ne puis passer cette prétention, parce qu'elle est contraire à ce qui se pratique en cette Province; je conviendrai avec lui, qu'il est rare qu'un Laboureur garde ses bœufs un si longtems; si j'ai fixé ce terme, j'ai pensé devoir le faire pour suivre une marche parallele avec la culture des chevaux. Il faut donc s'expliquer autrement : la culture des bœufs n'y perdra rien.

Supposons un Laboureur qui leve un train, il achetera des chevaux de 5 ans, il s'en servira jusqu'à 8, s'il veut renouveller son attelage, il perdra la moitié du prix que ces chevaux lui avoient coûté.

Celui qui se sert de bœufs, les achetera de l'âge de 3 ans, après 3 années de service, il les vendra le double de ce qu'il les aura payés, sans les engraisser.

(*b*) *Voyez sa lettre, Gazette de Commerce*, N°. 34.

9°. Ici M. Dupont entre dans le détail de la grande & de la petite culture, il y trouve une différence dont il dit que je n'ai point parlé; je suis très-éloigné d'admettre cette distinction, puisque je soutiens qu'une charrue attelée de bœufs, laboure autant de terre qu'une autre attelée de chevaux, qu'un arpent labouré avec des chevaux, ne donne pas une récolte plus abondante qu'un arpent labouré avec des bœufs.

Qu'importe dans la question agitée, qu'un Fermier opulent entreprenne l'exploitation d'une terre considérable qui demande 10 ou 20 charrues pour sa culture; si ce Fermier la fait valoir par lui-même, il se procurera le nombre de domestiques & de bestiaux nécessaires pour la desservir. Que cette possession soit divisée entre 10 ou 20 Métayers ou misérables Grangers, chacun d'eux aura une charrue, mais ils n'employeront ni plus ni moins d'hommes, ni de bétail que le Fermier opulent. Les fonds recevront une culture égale, le produit sera le même, tout sera en raison de rapport; il n'y aura de différence que sur le bénéfice qui, dans le premier cas, céderoit à un seul; qui, dans le second, seroit divisé entre 10 ou 20.

Le calcul cité par M. Dupont, qui nous représente les colons dans un état d'indigence, capable d'effrayer l'humanité, mériteroit d'être examiné avant de l'adopter ou de le contredire.

On adopte avec respect le moyen que M. Dupont indique par la note 6e. mais on ne convient pas que dans certaines Provinces, le produit net des fonds soit d'une extrême difficulté à découvrir, plutôt que dans d'autres. Je serai peut être en état de répandre pour cette Province des lumieres sur ces objets, capables d'éviter l'arbitraire, comme le fleau le plus à craindre : je pourrai même indiquer un moyen simple qui procurera de tels avantages à l'Etat & aux Peuples : mais ce n'est pas ici le lieu, cela n'a point de rapport avec ma proposition de la feuille N°. 79, non plus que les discussions dans lesquelles M. Dupont entre.

Quand je me livrerois à l'examen des articles de l'Encyclopédie, sur les mots *Fermiers* & *Grains*, les calculs qui les ac-

compagnent ont été faits pour des Pays différens; je ne prétends ni les contredire, ni les adopter. Ceux que j'ai donnés pour cette Province n'en seront pas moins certains. M. Dupont se donne la peine de discuter d'autres faits qui n'ont point de connexion avec ma lettre du 24 Septembre. Ils ne sont pas sans réponse, mais M. Dupont paroît n'y pas vouloir être contredit.

Je finis par inviter ceux qui voudront repliquer à son opinion, *de réfléchir mureinent avant que de prendre la plume, & de ne pas manquer au respect que l'on doit au public en le fatiguant de discussions inutiles.* Ce reproche est dur, mais il n'est pas conséquent: il me permettra cette observation, sans manquer aux égards que j'ai pour lui. L'examen qu'il a fait de ma lettre du 24 Septembre, & la réponse que je lui attribue, déterminent à penser qu'il n'a pas l'avantage qu'il s'imagine. La lettre d'un Fermier du Limousin, insérée dans la feuille N°. 80, n'est pas de son avis. Si ce Fermier a raison, je n'aurai pas tort.

DU PORT-AU-PRINCE, *le 6 Septembre* 1764.

Prix courant des denrées.

Sucre blanc, premiere *qualité*, 64 à 66 ℔ le *cent*; — seconde *qualité*, 58 à 60 ℔; — sucre brut, 33 à 34 ℔; — coton, 160 à 165 ℔.

Indigo, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 5 ß la ℔; — caffé, 14 à 16 ß 9 ₰; — caret ou écaille de tortue, 11 ℔ 5 ß à 12 ℔ la ℔. Toutes ces marchandises quittes de tous droits; piastres 8 ℔ 5 ß la *piéce*, mais rares.

PRIX DU FRET.

Sucre terré, 6 à 7 ₰ par ℔, cette denrée est rare; — sucre brut, 7 & 8 ₰; — indigo, 16 & 20 ₰; — coton, 16 & 20 ₰; — caffé, 10 & 14 ₰; caret 24 ₰ par ℔.

DE STOCKHOLM *le 12 Octobre* 1764.

On écrit de Gothembourg que la Compagnie des Indes a réduit le cours du change sur Amsterdam de 92 Marks à 86, & celui sur Hambourg de 96 à 90, afin de rendre la vente de ses marchandises plus avantageuse.

PRIX *des grains à Toulouse le 6 Nov.* 1764.

Bled fin, 11 ℔ 5 ß à 11 ℔ 10 ß le *septier*, pesant 140 ℔; — bled mêlé, 11 ℔ 2 ß le *septier*, pesant 140 ℔; méteil, 8 ℔ 12 ß à 8 ℔ 15 ß le *septier*, pesant 134 ℔; — seigle, 8 ℔ 5 ß le *septier*, pesant 130 ℔; l'orge, 6 ℔ 12 ß le *septier*, pesant 130 ℔; féves, 9 ℔ le *septier*, pesant 132 ℔; — vesce, 10 ℔ 10 ß le *septier*, pesant 150 ℔; ayoine, 6 ℔ 5 ß le *septier*, pesant 110 ℔; haricots, 14 ℔ le *septier*, pesant 150 ℔; lentilles, 15 ℔ le *septier*, pesant 145 ℔; pois verds, 16 ℔ le *septier*, pesant 145 ℔; gros millet, 7 ℔ le *septier*, pesant 130 ℔; petit millet, 9 ℔ le *septier*, pesant 150 ℔; le tout *poids de marc*.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Novembre* 1764.

Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.

Sucre blanc premiere *sorte*, 55 à 58 ℔ le *cent*; — seconde *sorte*, 53 à 55 ℔; — petit commun, 40 à 42 ℔; — sucre brut de Léogane, 30 à 32 ℔; — de la Martinique, 22 à 23 ℔; — coton de St. Domingue, 140 a 145 ℔; — gingembre gris, 27 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique marchand, 14 ß 6 ₰ à 15 ß la ℔; — vieux, 13 ß 6 ₰ à 14 ß; — caffé inférieur, 10 ß; — caffé de St. Domingue vieux, 11 ß 6 ₰ à 12 ß 6 ₰; — jaune, 13 ß 6 ₰ à 14 ß; — indigo cuivré fin, 5 ℔ 18 ß à 6 ℔; — indigo marchand, 5 ℔ 7 ß à 7 ℔ 10 ß; — cacao de la Martinique, 12 ß 9 ₰ à 13 ß la ℔.

Le froment a été vendu le 9 Novembre, 9 à 11 ℔ 5 ß le *boisseau*, pesant 120 ℔ *poids de marc*; — le seigle du Pays, 7 ℔ 5 ß; — l'eau-de-vie, 90 ℔ les 32 *veltes*.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est entré dans ce Port le 27, le 31 Octobre & le 8 Novembre, le Navire la *Marie Poly*; de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Abary*, le Navire le *St. Joseph*, de Marseille, de 80 tonneaux, Capitaine *Verdier*; celui le *Carcajou*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Pigueguy*, & le Navire la *Confiance*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Lafuente*, venant tous quatre de St. Domingue, chargés de 749 barriques, 78

quarts de ſucre brut; — de 128 barriques, 15 quarts de ſucre terré; — de 49 boucauds 26 futailles, 105 barriques, 5 tierçons, 139 quarts, 5 ſacs & 4 barrils de caffé; — de 3 boucauds, 11 futailles, 10 barriques, 6 tierçons, 7 ancres, 29 quarts & 3 barrils d'indigo; — de 21 balles, 33 ballots & 3 matelas de coton; d'une caiſſe de cacao; — de 37 cuirs tannés; — de 16 madriers de bois d'Acajou; d'une caiſſe de liqueurs; — de 17 barrils de confitures; — de 3 caiſſes, 2 caiſſons & 6 caves de ſirop; — le Navire le *Duc de Frouſac*, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Capitaine *Laroque*, venant dudit lieu, chargé de 179 barriques, 4 tierçons, 14 quarts de ſucre brut; — de 27 barriques de ſucre tête; — de 90 barriques, 6 tierçons & 8 quarts de ſucre terré; — de 10 tierçons, 12 quarts & 11 barrils de caffé; — de 59 ſacs de gingembre ſec; — d'une ancre & 5 demi-ancres de confitures; — de 13 balles de coton & d'un barril, 1 tierçon, 1 quart de vieux cuivre; le *St. Pierre*, de Blaye, de 100 tonneaux, Capitaine *Louis Bernard*, venant de la Martinique, chargé de 77 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — d'un quart de ſucre tête; — de 53 barriques, 8 tierçons, 35 quarts & 3 ſacs de caffé; — de 32 ſacs de cacao; — de 3 caiſſes de liqueurs; de 2 caiſſes, 1 barril de confitures; — le *St. François*, de Bordeaux, de 80 tonneaux, Capitaine *Elie Alegret*, venant de Miquelon, chargé de 9 barriques, 34 quarts de ſucre brut; — de 10 quarts, 1 ſac de caffé; — de 96 boucauds de ſirops; — de 16 barrils de confitures & d'un quintal de morue ſeche.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

La JEANNETTE, de la Rochelle, *veuve Gaucheau*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — les AIMABLES ANNES, de Bordeaux, *Fradier l'aîné*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — le PELERIN, de Bordeaux, *Girard*, Armateur, *Chevret*, Courtier; le POURVOYEUR, de Bordeaux, *Prieeau de la Foſſe*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — la THÉRESE, de Bordeaux, Capitaine Lagéraude, *R. Blancan*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — la GUADALOUPIENNE, de Bordeaux, Capitaine Moulinier, *J. J. Boyer*, Armateur, *Caubet*, Courtier; — la NOTRE-DAME DE MONT-CARMEL, de Dieppe, *Faget & Maiſin*, Armateurs, *Delmeſtre*, Courtier; — l'AIMABLE MARIE, de Bordeaux, Capitaine Maſſe, *Fennes*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — les DEUX FRERES, de la Martinique, Capitaine Cheviſſard, Armateur *Moyſe Raphael*, *Chevret*, Courtier; — le CASQUE, de Bordeaux, *Dupuy freres & Compagnie*, Armateurs, *Delmeſtre*, Courtier; — la Quaiche la GUYANNE DU ROI, de Bordeaux, *Jude*, Courtier; — le MARQUIS DE PERINER, de la Guadaloupe, *Bernard*, Armateur, *Caubet*, Courtier; — les DEUX AMIS, de la Martinique, *Chollet*, Armateur, *Caubet*, Courtier; — le LION, de Bodeaux, *Hoſtein*, Armateur, *Caubet*, Courtier; — la Ste. ANNE, de Bordeaux, *Graves*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — l'ELÉPHANT, de Bordeaux, *David Gradis & frere*, Armateurs, *Chevret*, Courtier; — le St. MARC, de Bordeaux, *Peyronnel*, Armateur, *Chevret*, Courtier; l'AIMABLE MARIANNE, de la Guadaloupe, *Dumas*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — le St. FRANÇOIS, de Bordeaux, Capitaine M. Verges, *Laboubée*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — le St. LAURENT, de Bordeaux, Capitaine *Yves illi*, *Faures*, Armateur, *Chevret*, Courtier; la NANCY, de Bordeaux, *Quin*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — la JEANNE-MARIE, de Bordeaux, *Dargenton*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier; — la GLOIRE, de Bordeaux, *Beylac*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — le CONQUÉRANT, de Bordeaux, *Auſſenac pere & fils*, Armateurs, *Caubet*, Courtier; le ROI DAVID, de Bordeaux, *J. J. Boyer*, Armateur, *Caubet*, Courtier.

DE NANTES *le* 16 *Novembre* 1764.

On a reçu hier avis qu'il étoit arrivé à Mindin, les Navires l'*Entreprenante* & la *Nouvelle Société*, venant l'un des Cayes St. Louis & l'autre du Port-au-Prince.

On a lancé il y a quelques jours en ce Port le Navire la Ste. ANNE, de 330 à 340 tonneaux, conſtruit par le S. *Bourmaud* l'aîné, pour MM. *David Boiſſonniere* & *Vallot*.

DÉPART *de Navires.*

☞ Le Navire la *Paix*, de 400 tonneaux, Capitaine le Sr. *Baulon*, Armateur M. S.

Deurbroucq, eſt parti pour S. Domingue.

☞ Le Navire la *Silphide*, de 200 tonneaux, Capitaine le S. *Denis*, Armateurs MM. *Jognes*, pour les Cayes.

☞ Le Navire le *Lion*, de 300 tonneaux, Capitaine le S. *Maſſon*, Armateur M. *Larralde*, pour S. Domingue.

☞ Le Navire la *Brillante*, de 300 tonneaux, Capitaine le S. *Rice*, Armateur M. *Eſpivent de la Villeboiſnet*, eſt parti pour Léogane.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le Navire l'ULISSE, de 200 tonneaux, le Sr. *Meſnard*, Capitaine, MM. *Portier* Armateurs, eſt en charge pour Guinée.

☞ Le Navire le St. MICHEL, de 300 tonneaux, Capitaine le S. de *Vaumulon*, Armateurs MM. *Portier*, eſt en charge pour Cayenne, paſſant par Rochefort.

☞ L'HIRONDELLE, de 100 tonneaux, le S. *Thomas*, Capitaine, Armateur M. *Roudiniere*, eſt en charge pour Guinée.

☞ Le PITRE, de 150 tonneaux, le Sr. *Joubert*, Capitaine, Armateur M. *Dhavelooſe*, eſt auſſi en charge pour Guinée.

Prix de quelques denrées.

Froment d'Amont de 1763, 130, 128 à 125 ℔ le *muid*, peſant 2280 ℔; — froment nouveau de 1764, 150 ℔; — ſeigle de 1764, 105 ℔; — froment d'Orléans vieux, 148 à 145 ℔; — froment nouveau d'Orléans, 165 ℔; — ſeigle d'Orléans vieux, 100 ℔; — ſeigle de Saumur, 85 ℔; — avoine d'Ancenis, 66 à 68 ℔; bled noir, 65 ℔.

Vins nouveaux premiere qualité, 130 à 140 ℔ le tonneau (*a*); — ſeconde, 110 à 120 ℔; — troiſiéme, 100 à 105 ℔; — eau-de-vie, 108 à 107 ℔ les 29 *veltes*.

PRIX *des ſels à bord des Navires.*

Au Pouliguen, le ſel nouveau, 35 ℔ le *muid*; — le ſel vieux, 50 ℔; — au Croiſic, 50 ℔ le *muid*; — à Noirmoutier, 60 ℔ & à Bourgneuf, 80 ℔ la *charge*.

DE L'ORIENT *le* 14 *Novembre* 1764.

Le Navire la PAIX, de la Compagnie des Indes, Cap. DUFAY LABRANCHERE, vient d'appareiller pour toucher à Cadix, & de là aller à Moka.

DU HAVRE, *le* 14 *Novembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 3, juſques & compris le 14 Novembre, le Navire Hollandois les *Diles. Elizabeth* & *Hillegonde*, Cap. *Conrard Lilienſin*, venant de Riga, chargé de 134 mâts, 150 piéces de merain pour douvelles, 1 grenier de douvelles, 500 ſapins ou eſparts, 500 anſpects, 540 planches & 60 mâts à chaloupes.

☞ Le Sloup Anglois le *Seaford*, Capitaine *Thomas Taylow*, venant de Cork, chargé de 200 barrils de bœuf & de 50 frequins de beurre.

☞ Le Navire la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Reinders* venant d'archangel, chargé de 2, 750 barrils de gaudron; — de 64 balles, 6 demi-balles, 18 tierces de balles & 4 quarts de balles de chanvre.

☞ Le Senau le *Brillant*, Capitaine *Dumoulin Cornic*, venant du Port-au-Prince, chargé de 60 barriques, 2 quarts de ſucre brut; — de 27 barriques, 9 quarts de ſucre terré; — de 5 futailles, 11 quarts & 1 caiſſe d'indigo; de 19 balles & ballotins de coton; — d'une futaille de caret; — de 2 caves de ſirops.

☞ Le Navire l'*Anonyme*, Capitaine *Baſſet* & le Senau le *Conſtant*, Cap. *Tunquerey*, venant du banc de Terre-Neuve, chargés de 16, 000 de morues petit compte.

DE PITHIVIERS, *le* 19 *Novembre*, 1764.

Le ſafran a été vendu le Samedi 17 Novembre, jour de marché & de foire à Pithiviers, 26 ℔ la ℔. La culture de cette plante eſt établie en Gatinois de mémoire d'homme : on donne la préférence au ſafran qui s'y recueille ſur celui qu'on cultive dans la Principauté d'Orange, en Languedoc, dans le Poitou, en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Cette ſupériorité de qualité vient de la nature du terrein, du climat, & peut-être de la culture; car cette plante eſt la même partout où on la cultive. Les Habitans du Nord qui conſomment beaucoup de ſafran pour leurs alimens demandent toujours par préférence celui du Gatinois. On fait un grand uſage de ſafran pour la médecine. Pluſieurs Nations en employent dans l'aſſaiſonnement de leurs

(*a*) *Le tonneau eſt de 4 poinçons, chaque poinçon contient 29 veltes.*

mets les plus ordinaires ; on en fait uſage en France dans les offices où il entre dans les crêmes, les gauffres, les biſcuits, les paſtilles, &c. On en fait la liqueur connue ſous le nom d'*eſcubac*. On ſait que ce qu'on vend ſous ce nom ſont trois filets d'un rouge vif & brillant (appellés *ſtigmates* par les Botaniſtes) qui ſe trouvent dans le milieu de la fleur du ſafran, & qu'on a fait ſécher auſſi-tôt que la fleur a été cueillie & épluchée. Pour que le ſafran ſoit bon, il doit être fort ſec, en gros brins, d'un rouge vif, ſans fragmens de feuilles ni d'étamines (parties de la fleur) & non ſophiſtiqué avec le ſafranum. On ne pratique gueres cette fraude dans les Gatinois. De plus ſon odeur doit être forte & abſolument exempte de gout de fumée. Quelquefois les Facteurs ou Commiſſionnaires, dans la vue d'augmenter le poids, humectent beaucoup le ſafran au point de le faire pourrir, ce qu'on reconnoît aiſément à l'odorat & à l'impection ; le ſafran alors a un œil plus terne, & a perdu beaucoup de la qualité qu'il auroit eu, ſi on l'avoit pris chez le Cultivateur même. Le prix du ſafran eſt fort diminué depuis quelque temps ; on le vendoit autrefois juſqu'à 60 ℔ la ℔, maintenant il ne vaut communément que 20 à 24 ℔.

Le prix des grains n'a point varié depuis le dernier marché. Les alouettes ont été vendues 12 ß la *douzaine*.

AVIS DIVERS.

☞ Les perſonnes qui deſireront ſe procurer pour l'ornement de leurs jardins des vaſes ou figures de terres cuites & groupes, pourront s'adreſſer rue de la lune, à Mr. MEQUIGNON, Maitre Sculpteur, vis-à-vis le Preſbitere de Notre-Dame de bonne nouvelle, près le Boulevart de la Porte St. Denis, qui en a d'exécutés dans tous les genres, d'après les deſſeins de MM. *Boucher*, *Pigal* & *Ladatte* ; il ſe détermineroit même à céder le tout à une perſonne de l'art, même avec l'emplacement.

☞ Le Sr. HOBERT, ancien Fabricant d'éventails, rue de la Chanvererie près celle St. Denis à Ste. Genevieve, deſireroit trouver un ſujet qui ſe formât ſous lui, & auquel il pût céder ſa fabrique. Il lui feroit faire ſon apprentiſſage & le mettroit en état de paſſer à la Maîtriſe.

☞ Le S. GABEAU *pere*, demeurant à Paris, compoſiteur de l'excellent ſuc de régliſſe à la Reine, fait ſans gomme, pour la guériſon des rhumes, maux de poitrine, crachemens de ſang, &c. donne avis qu'il continue toujours la même compoſition, & que les endroits où il le fait diſtribuer, ſont chez le Sieur *Caſſelle*, *Marchand Epicier*, *Pont St. Michel*, *au coin du Marché neuf*, & chez le Sr. *Petit*, *Parfumeur*, *Salle neuve du Palais Royal*, où l'on trouvera des boîtes d'une ℔ & d'une demi ℔ pour les Provinces.

☞ Le Sr. HERBIN, Marchand Mercier & Fabriquant de cire d'eſpagne rue du Roule, à l'Empereur, à Paris, donne avis à MM. les Négocians de Province, qu'il fait des envois de toutes ſortes de cires à cacheter, de ſi belle qualité que l'on puiſſe la deſirer, & à très-juſte prix ; la bonté de ſa fabrique eſt connue depuis très-long-temps, & les envois qu'il fait journellement de ſa cire dans différentes Provinces, prouvent ſa perfection.

PRIX *de l'or & de l'argent à Paris le* 21 *Novembre* 1764.

L'or fin, 99 à 100 ℔ l'*once* ; — l'or au titre, 83 à 84 ℔ ; — l'argent fin, 51 ℔ le *marc* ; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 51 ℔ 10 ß le *marc* ; — piaſtres, 48 ℔ 7 ß 6 d. le *marc*.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, le Lundi 19 Nov. 36, 37 à 38 ℔ le *cent* ; le Mardi 20, 35 à 36 ℔ ; & le Mercredi 21, 35, 36 à 37 ℔.

Le Lundi 19 Novembre, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 10 & 11 ℔ le *cent* ; le Mardi 11 & 12 ℔, & le foin 25 ℔ le *cent* ; le Mercredi 21, la paille 14 & 15 ℔ & le foin 26 & 27 ℔.

ETIAGE *de la Riviere de Seine*.

Le Lundi 19 Nov. la riviere étoit à 9 pieds ; le 20, à 8 pieds 11 pouces ; le 21, à 8 pieds 8 pouces ; le Jeudi 22, à 8 pieds 3 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*	*Jeudi 22.*
Actions des Indes.	1010	1017 ½	1027 ½	1027 ½
Emprunts de la Comp.		475		
Promeſſes de la Comp.		10	10	10
Actions des Fermes.	980	987 ½	995	990
3e Loterie Royale.	795			
Lots de la 3e Loterie.			5e. t. 6 ½. 9e. t. 12.	
Duplicata de la 3e.				
Amortiſſement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	6. 2000		5 ¾	
Annuités.	444 1760	445	445	448
Coupons d'annuités.	88. 90	88	89	89 ½
Emprunt de 50 millions	12	12	10	10
Colonies, 1759.				
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.	12e. 13 ½.	4e. 6. ½.		
Canada.		28	28	28
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.				
3 p ℅ ſur les Cuirs.	52			
3 p ℅ ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gliſé de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ⅛	56 ⅛	56	56
Londres.	30 ⅞	30 ⅞	30 ⅞ à 15/16	30 15/16
Hambourg.	178 ½	178 ¾	179	179
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 1	15 1	15 1 6	15 1 6
Livourne.	94 ½	94 ½	94 ¾	94 ¾
Lyon, *Saints.*	⅜	⅜	⅜	⅜

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 20 Novembre.

ÉXTRAIT *d'une lettre de M. Darles de Liniere, Ecuyer, à l'Auteur de la Gazette.*

L'Extrait que l'on vous a remis du Mémoire imprimé, au ſujet de mes nouvelles Pompes & autres inventions, ne rendant point dans tout ſon jour, ce que j'ai entendu annoncer au public, obligez-moi, je vous prie d'inſérer dans une de vos premieres feuilles, le Proſpectus que je vous envoie, qui étoit la ſeule piéce que j'avois prié que l'on vous remît, & non cet extrait.

PROSPECTUS.

Le ſieur Darles de Liniere a inventé des Pompes d'une conſtruction particuliere, qui agiſſent par trois principes ou nouveaux moyens mécaniques par lui trouvés. Les expériences en ont été faites à Breſt & à Paris, par les ordres de Monſeigneur le Duc de Choiſeul, Miniſtre de la Guerre & de la Marine, qui en a examiné lui-même les effets. Leur ſuccès a déterminé Sa Majeſté a en accorder le Privilége excluſif à l'Auteur. Ce Privilége, & ceux qui lui ont été ſucceſſivement accordés par preſque toutes les autres Puiſſances de l'Europe, d'après une multitude d'autres expériences; ſemblent annoncer aſſez les grands avantages que la Marine de guerre, la Marine marchande, les Colonies & la ſociété en général tireront de ces inventions.

Par ce dernier Procès-verbal d'expériences, il a été reconnu & conſtaté, que la ſupériorité du produit de ces Pompes, ſur le produit des Pompes royales, dont on ſe ſert actuellement dans les vaiſſeaux du Roi, eſt au moins comme cinq eſt à un, toutes choſes égales d'ailleurs, indépendamment de ce que les Matelots, agents de ces nouvelles Pompes, peuvent être placés à l'abri du feu de la mouſqueterie & du Canon de l'ennemi.

L'on trouvera dans un Mémoire imprimé les caracteres diſtinctifs des trois principes, ou nouveaux moyens mécaniques trouvés par l'Auteur, par leſquels s'opérent les avantages qui ſont particuliers à ces nouvelles Pompes. L'on y verra les utilités conſidérables de l'un de ces moyens; machine ſimple pour le travail des hommes, applicable à preſque toutes les opérations qui exigent des forces mouvantes, notamment pour le néttoiement des Ports de mer, lits de rivieres, canaux, épuiſement de tout genre, élévation de toute ſorte de fardeaux, & eſſentiellement pour l'action des nouvelles Pompes: il a été reconnu par le même Procès-verbal d'expériences, que les hommes, qui, par ce nouveau moyen, agiſſent avec leur entiere peſanteur réunie à la force de leurs muſcles, n'éprouvent pas plus de fatigue que les hommes qui agiſſent par les moyens ordinaires.

Ce Mémoire contient peu de raiſonnemens, il n'annonce que des faits, que des avantages inconnus, des produits ineſpérés, de la réalité deſquels chacun pourra ſe convaincre par ſes propres yeux dans les atteliers où ſe fabriquent actuel-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

lement les Pompes de ce genre appropriées pour les vaiſſeaux du Roi, grande rue du Fauxbourg S. Denys, vis à-vis S. Lazare. On y travaille auſſi avec activité à des aſſortimens de Pompes, propres à ſervir de modeles, & aux machines néceſſaires à leur conſtruction, pour les faire paſſer bientôt, & les faire ſervir à d'autres établiſſemens de même genre.

Lorſque l'auteur a eu rempli le principal objet de ſes recherches, celui de l'utilité pour la Marine, il a approprié ſes Pompes à tous les uſages qui intéreſſent la ſociété.

On en fait de tout diamêtre pour porter plus ou moins d'eau à toute ſorte d'élévation, pour les cas d'incendie, emplir des réſervoirs au faite des maiſons, ſe procurer des eaux jailliſſantes, &c... Elles agiſſent par toute eſpèce de moteurs, tels que les hommes, les chevaux, les machines à feu, les chutes d'eau & la paiſſance des vents.

Celles appropriées pour les vaiſſeaux du Roi qu'on a actuellement dans leſdits atteliers, ſont de douze pouces & demi de diamêtre & de formes différentes. On n'annoncera leurs produits effectifs, que lorſqu'ils auront été conſtatés par des expériences authentiques. Sept à huit hommes font agir facilement une de ces Pompes, dont la forme & l'action ſont les mêmes que celles des Pompes royales actuelles qui n'ont que ſix pouces de diamêtre, & qui agiſſent par dix-ſept hommes. On fait voir dans le Mémoire imprimé, que pour faire agir une Pompe royale ordinaire qui auroit le même diamêtre de douze pouces & demi, & capable par conſéquent du même produit que cette nouvelle Pompe, il faudroit (ſuivant les proportions connues) y employer ſoixante-quatorze hommes; d'où il ſuit que les améliorations que ces Pompes ont acquiſes dans leur exécution en grand, ont conſidérablement augmenté leur ſupériorité depuis les dernieres expériences faites à Breſt & à Paris, où cette ſupériorité a été comme cinq eſt à un, au-lieu qu'elle eſt ici comme neuf eſt à un.

A l'égard des nouvelles Pompes appropriées à l'uſage des vaiſſeaux marchands, elles donnent ſoixante barriques d'eau par heure & par un homme, chaque barrique du poid de 500 ℔ : au-lieu que celles dont on ſe ſert actuellement ſur ces Navires, donnent à peine 10 barriques dans la même heure, en y employant deux & trois hommes, ce qui eſt connu de tous les Marins.

A la vue des élévations d'eau des diverſes Pompes montées dans les atteliers du Fauxbourg St. Denys, on ſe convaincra que le terme moyen du produit des nouvelles Pompes, eſt de donner environ une barrique, ou 500 ℔ d'eau par minute, à vingt pieds d'élévation par un homme, d'où il ſuit, par une proportion qui ſe réaliſe conſtamment dans le fait, que dans la même minute un homme donne deux barriques à dix pieds; une demi-barrique à quarante pieds; un tiers de barrique à ſoixante pieds; un quart de barriques à quatre-vingt pieds, &c. Par des diamêtres combinés au nombre d'hommes agens qu'on veut employer, & à l'élévation où l'eau doit être portée, on peut avoir les plus grands produits deſirés ſuivant les beſoins.

On rapporte dans le Mémoire imprimé les produits exactement meſurés des meilleurs Pompes connues, comparés au produit effectif des nouvelles Pompes. On y joint quelques obſervations. Et de ces comparaiſons de produit qui giſſent en faits dont chacun pourra s'aſſurer, il réſulte:

1°. Que le terme moyen de la ſupériorité du produit des nouvelles Pompes, eſt environ comme ſept ou huit eſt à un ſur le produit des meilleures Pompes connues agiſſantes par un même nombre d'hommes, l'eau portée à une même élévation, & dans un même eſpace de tems.

2°. Que cette ſupériorité de produit ſur le produit des Pompes ordinaires, & notamment ſur le produit des Pompes actuelles des vaiſſeaux marchands, eſt au moins comme quinze eſt à un : d'où l'on obſerve combien ces nouvelles pompes pourront êtres utiles à la navigation dans la partie du commerce maritime, ſoit en contribuant à la conſervation des Navires & des marchandiſes dans les cas de voie d'eau, ſoit en contribuant par une moindre fatigue à la conſervation de la ſanté & de la vie des Matelots, dont l'eſpèce eſt ſi précieuſe à la ſociété.

3°. Que le produit d'une nouvelle Pompe mise en action par un homme, est supérieur au produit que donne un cheval par les meilleures Pompes usitées.

4°. Que dans tous manéges de chevaux employés à faire agir les Pompes actuelles, si celles ci sont remplacées par des nouvelles Pompes, on aura beaucoup au-delà d'un double produit par un même nombre de chevaux, ou bien une diminution d'environ moitié de la dépense, en se contentant du premier produit.

5°. Que toutes les Pompes qui ont pour moteurs des chutes d'eau, des machines à feu ou la puissance des vents, ayant les mêmes inconvéniens que celles mises en action par des chevaux, on obtiendra également au-delà d'un double produit, en substituant des nouvelles Pompes à celles que font agir ces machines. Avantage de produit dans tous les cas ci-dessus, qui est encore indépendant de ceux qu'ont ces Pompes, de n'être sujettes ni aux radoubemens des cuirs, ni aux interruptions de travail & frais d'entretien des Pompes actuelles.

6°. Que les nouvelles Pompes appropriées pour Pompes domestiques, & pour agir par un homme ou plus, peuvent être disposées de maniere, qu'y ajoutant à volonté un ou deux hommes, l'eau pourra être portée abondamment en un instant dans toutes les parties de la maison, & si l'on veut, dans des réservoirs à son faite, pour se procurer des eaux jaillissantes dans les jardins. De quelle utilité importante cette faculté ne sera-t-elle pas à chaque citoyen dans les cas inopinés d'incendie, pour sauver leurs maisons ou celles de leurs voisins? De-là quelles ressources trouveroient mutuellement les Habitans des grandes Villes lors de ces funestes accidens, si les puits de leurs maisons étoient pourvus de ce genre de Pompes? On sçait que les défectuosités, les frais d'entretien, les forces multipliées à employer aux Pompes actuelles, & plus encore leurs interruptions de travail, souvent dans les momens les plus nécessiteux, ont déterminé avec raison le plus grand nombre à conserver l'usage d'élever par des seaux les eaux de leurs puits, malgré la fatigue insoutenable, & la frivole ressource de ce moyen d'élévation: mais ces motifs ont cessé, & il est démontré que par l'heureuse construction des Pompes dont il s'agit, on n'a point à redouter ces inconvéniens. Chacun sçait que les dérangemens ordinaires des Pompes actuelles viennent de différentes causes, mais essentiellement des usures & des dérangemens des cuirs; or, les nouvelles Pompes étant sans cuirs, point de dérangement à craindre sur cette partie; ils viennent de ce que l'action des pistons comprimés dans le corps de Pompe, se fait presque toujours dans une direction oblique, qui tend, par l'effort du frottement, à rendre bientôt ovale l'intérieur du corps de Pompe, & donne par conséquent lieu à l'introduction de l'air malgré les garnitures des cuirs. Mais dans les Pompes dont il s'agit, l'action du piston est nécessairement dans une direction toujours verticale. Ils viennent de ce que, faute de précautions convenables, il s'introduit facilement des ordures qui arrêtent le jeu des soupapes. Alors les difficultés considérables pour démonter les raccordemens qui sont en fer avec des vis de compression qui se rouillent, & autres mêmes difficultés pour remonter ces raccordemens après que la soupape a été débarrassée. Mais il en est tout autrement des nouvelles Pompes, l'extrêmité de leur partie inférieur qui trempe dans les eaux d'en bas, est soigneusement enveloppée d'une espèce d'écumoir percé d'une infinité de petits trous qui empêchent les ordures de s'introduire dans la Pompe. D'ailleurs à tout événement, on a substitué aux raccordemens en fer, de fortes boëtes en cuivre taraudées ou visées à leur circonférence, en sorte qu'ouvrant cette boëte, la soupape mise à découvert, est dégagée en un instant. Il est encore certain que ces Pompes sont composées de maniere que, quand même une ordure ou quelques grains de sable se trouveroient engagés sous une soupape, l'élévation des eaux n'en seroit point altérée, & cet accident ne pourroit seulement que diminuer quelque peu la quantité des produits. Ces nouvelles Pompes n'ont donc aucun des inconvéniens qui donnent lieu aux dérangemens, frais d'entretien, & interruption du travail des Pompes actuelles: ce qui est un avantage d'une grande considération, & qui est in-

dépendant de la ſupériorité de leurs produits.

7°. On fait voir auſſi que leurs avantages, tels qu'ils ſont rapportés ci deſſus dans les divers cas cités, ſont encore beaucoup plus conſidérables dans celles qu'on a appropriées pour les incendies, eu égard au nombre des hommes agens à y employer.

8°. Enfin, des comparaiſons de produit & de preuves établies dans ce Mémoire, il réſulte que par l'uſage des nouvelles Pompes, on réduira au moins à une ſeptiéme partie les dépenſes actuelles des grandes élévations d'eau : ou bien qu'on aura autant d'eau dans une heure, qu'on en éleve aujourd'hui en ſept ou huit heures avec les meilleures Pompes uſitées par un même nombre d'hommes.

On fait auſſi dans les atteliers du Fauxbourg St. Denys, des chapelets communément nommés Pompes à chapelets, d'une conſtruction nouvelle, tirées des nouveaux moyens mécaniques trouvés. Ces chapelets d'une toute autre ſolidité & perfection que les chapelets connus, mis en action par des moyens nouveaux, enlevent indiſtinctement les eaux pures, celles chargées de ſables, de graviers, même les vaſes & les ſables mouvants, ſans être ſujets aux fractures continuelles, & aux interruptions ordinaires du travail des chapelets connus. On ſe propoſe de les employer à l'entrepriſe de toute ſorte d'épuiſement, à vingt-cinq pour cent meilleur marché que n'ont couté les épuiſemens faits par les meilleures machines, & moyens employés juſqu'à ce jour.

Ce *Proſpectus*, joint au Mémoire imprimé, ſe trouve à Paris *aux atteliers* établis au Fauxbourg S. Denys; *aux Bureaux* de cette fabrique, rue des Foſſés Mont-Martre; chez le ſieur *Fatoud*, Négociant, rue de la Verrerie, qui a la plus conſidérable correſpondance de cette affaire; & chez le ſieur *Boudet*, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques.

Passage du Sund.

Le 27 Octobre 1764, le Navire du Capitaine *Peter Wiebes Velſen*, de Heeg, allant de Riga à l'Orient, chargé de chanvre & de porcelaines; — le 28 Octobre, le Navire du Capitaine *Jacob Stranheim*, d'Aboe, allant dudit lieu à Marſeille, chargé de gaudron; — celui du Capitaine *Johangodfried Booy*, de Dantzic, allant dudit lieu à Rouen, chargé de laine; — celui du Capitaine *David Schwarts*, de Stetin, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 29 Octobre, le Navire du Capitaine *Niels Natron*, allant à Rouen, chargé de fil de carde & de gaudron; — celui du Capitaine *Gerke Annes*, de Staveren, allant de Riga à Grandville, chargé de mâtures.

De Lisbonne, *le 23 Octobre 1764.*

Il eſt entré au Port de Liſbonne depuis le 14 juſqu'au 20 Octobre, 7 Vaiſſeaux étrangers, ſçavoir :

☞ Cinq Vaiſſeaux Anglois, y compris un Paquebot venu de Falmouth; 1 de Londres avec du bled, un de Philadelphie avec du bled, de la farine & des douelles; 1 de la Caroline avec du riz; 1 de l'iſle Tercere avec du bled, de l'orge & de l'eau de-vie.

☞ Il n'eſt venu qu'une Flute Hollandoiſe, dont le chargement conſiſtoit en bled pris à Gergenti.

☞ Il n'eſt pareillement venu qu'un Vaiſſeau Suédois ſorti de Stockholm, chargé de planches & de fer.

Il y avoit le 20 Octobre 1764, dans le Port de Liſbonne, 54 Vaiſſeaux étrangers, ſans y comprendre ceux dont l'arrivée eſt ci-deſſus mentionnée, ſçavoir; 22 Anglois, 8 Danois, 1 Eſpagnol, 7 François, 9 Hollandois, 3 Raguſins, 4 Suédois.

Note *de l'arrivée des Vaiſſeaux de S. M. Portugaiſe.*

☞ Le 15 Octobre il eſt entré 4 Vaiſſeaux de Pernambucco, après 70 jours de Navigation, qui ont apporté pour le compte de la Compagnie de ce nom, des ſucres, des cuirs & quelques autres denrées du produit de cette partie du Breſil.

☞ Il eſt entré le même jour deux autres Vaiſſeaux, un du Rio-Janeiro, chargé de bois pour le Roi de Portugal; & l'autre du Grand-Para, après 76 jours de mer, avec du cacao, du caffé & quelqu'autres denrées pour le compte de la Compagnie du Para & Maranham.

☞ Le 17 du même mois eſt entré la Flote de la Baye de tous les Saints, com-

posée de 21 Navires marchands, escortés par un Vaisseau de guerre, après 87 jours de navigation. Elle apporte du sucre, du tabac, des cuirs & différentes autres productions de la Capitainerie d'où elle est partie. On dit qu'elle a environ 7 milles caisses de sucre, qu'il y en a près de 5000 pour Lisbonne, & le reste pour la Ville du Porto.

☞ Il est encore entré le même jour un Vaisseau du Rio-Janeiro, qui a tenu la mer 4 mois, & dont la cargaison consiste en huile de baleine & en riz.

☞ Enfin, un Vaisseau parti de Goa, qui a touché à la Baye de tous les Saints, & en est sorti en même-tems que la Flote, est aussi entré le même jour, mais il a eu le malheur de donner sur un banc de sable, après avoir passé la barre du Tage, ce qui a causé quelque avarie au peu d'effets dont il étoit chargé.

Prix des grains le 23 Octobre 1764.

Bled de Sicile, 480 à 500 reis *l'alquiere*, pesant environ 22 ℔ *poids de marc*; bled de Bordeaux, 380 à 420 *reis*; — bled de Bretagne, 360 à 400 *reis*; — bled de l'Amérique, dit *palhinhas*, 300 à 320 *reis*; bled de France, 320 à 340 *reis*; — orge de Portugal, 300 *reis*; — orge du Pays étranger, 240 *reis*.

Cours des changes le 23 Octobre 1764.

Amsterdam, à usance de 2 mois, une crusade de 400 *reis*, pour 48 den. ½ de gros banco; — Londres à 30 jours de vue, 1000 *reis* pour 66 d. ¼ sterlings; — Gênes à usance de 3 mois, 720 *reis*, pour 115 ß fuor. banco; — Livourne à usance de 3 mois, 728 *reis* pour 1 piastre; Paris, 462 *reis* pout un écu de 3 ℔.

RÉSUMÉ *des principaux articles d'importation & d'exportation enrégistrés à la Douane de Londres du 30 Août au 29 Sept.*

IMPORTÉ 38,700 ℔ d'indigo; 5 barriques de vin; 1, 008 gallons d'eau-de-vie de France; 92, 838 quintaux de sucre; 45, 883 gallons de rum, 1, 930 ℔ de caffé; 25, 716 ℔ de piment, 400 quintaux de gingembre; 2, 025 quintaux de chanvre; 171 barriques de fer; 900 ℔ de soie de cochon; 9, 498 aunes de toile; 2, 310 ℔ de vif argent d'Hollande; 175 barriques de fer; & 60 d°. de chanvre de Petersbourg; 1, 500 ℔ de sénné; 8, 874 ℔ de soie torse; 3, 500 ℔ d°. écrue; 57, 000 ℔ de coton; 1, 500 ℔ de fil de chévre; 2, 137 ℔ de potasse de la nouvelle Angleterre; 1, 930 ℔ de quinquina; 423 quintaux de tabac de la Virginie; 3 barriques de vin de Boulogne; 20 barriques *idem* d'Oporto; 2, 240 ℔ de potasse de Dantzic; 309, 079 verges de toile d'Irlande; 490 barriques de fer de Suede; 10, 000 ℔ de laine filée de Hambourg.

EXPORTÉ 800 quarters de froment; 50 d° de farine pour Oporto; 9, 700 douzaines de bas; 2, 956 piéces de différentes petites étoffes pour Lisbonne; 2, 267 ℔ d'indigo 60 barriques de bierre pour Dublin; 200 quint. de plomb pour Trieste; 8, 000 onces d'argent monnoyé pour Petesbourg; plusieurs march. pour la valeur de 30, 560 ℔ Sterlings; 200 barrils de bœuf pour Terre-neuve; 120 quarters d'avoine, 25 d°. de pois pour la Barbade; 1, 153 ℔ d'écaille de tortue pour la France; 1, 289 ℔ d'indigo pour le Dannemarck; 129 quint. de balles de plomb; & 260 quintaux de plomb pour la France, la Flandre & la Hollande; 218, 926 ℔ de tabac pour la Hollande & l'Allemagne; 219, 356 ℔ d°. pour la France, la Hollande & l'Allemagne; 2, 407 quint. de riz; 327, 780 ℔ de tabac; 4, 957 ℔ d'indigo pour la Hollande; 1, 162 quintaux de sucre rafiné; 2, 000 verges de flanelle; 120, 325 ℔ de tabac; 1, 020 peaux de lapin des Indes; 350 différentes autres peaux; plusieurs marchandises pour la valeur de 9643 ℔ sterlings; 20 quintaux de poudre pour l'Afrique; 54, 014 ℔ de tabac pour le Sund; 26, 150 ℔ d°. pour Dunkerque; 635 quintaux de plomb pour la Méditerrannée; 230 quarters de pois pour Halifax; 1, 500 piéces de différentes sortes de petites étoffes pour l'Espagne; 102, 583 ℔ de tabac vour Jersey; 80, 376 ℔ d°. 4, 000 onces d'argent monnoyé pour Ostende; 1, 450 quarters de froment; 180 d°. de farine; 250 d°. de seigle; 50 d°. de pois; 22 d°. d'orge; 2, 000 verges de frise, 2, 000 douzaines de bas pour le Portugal; 12, 000 piéces de différentes sortes de petites étoffes; 450 quintaux de sucre rafiné; 17, 000 verges de flanelle pour Hambourg; 105, 911 ℔ de tabac pour Dieppe; 165 quintaux de plomb, &

pluſieurs marchandiſes pour la valeur de 9,400 ℔ ſterlings pour les Indes occidentales.

SUITE *des meſures en uſage dans le Commerce.*

ANGLETERRE.

Il y a en Angleterre 3 ſortes de meſures d'étendue, dont on ſe ſert pour meſurer les étoffes de ſoie, de laine ou de fil.

1°. L'YARD, qui a 36 pouces ou trois pieds Anglois, auquel on vend les étoffes ci-deſſus mentionnées.

2°. L'aune qu'on nomme ELL, qui a 45 pouces ou 1 $\frac{1}{4}$ *yard*, qui ne ſert que pour meſurer les toiles d'Hollande, ou les autres toiles étrangeres.

3°. L'aune Flamande qui a 27 pouces ou $\frac{3}{4}$ *d'yard*, dont on ſe ſert pour meſurer les bayettes, les tapiſſeries & autres ouvrages ſemblables, originairement fabriqués en Flandres. Cette meſure eſt entiérement égale à celle de Portugal que l'on appelle *covado*; ainſi *l'yard* répond à à 1 $\frac{1}{5}$ *covado*, & l'aune à 1 *covado* & $\frac{2}{9}$. On ſçait qu'il faut 173 $\frac{1}{2}$ *covados* pour 100 aunes de Paris.

DE LA ROCHELLE *le* 10 *Novembre* 1764.

Il a fait bien du mauvais temps depuis quelques jours en mer, ce qui a fait relâcher dans nos rades pluſieurs Navires, entr'autres le *Courageux* de Bordeaux, Capitaine *Pollot*, & le *Robuſte*, de Bordeaux Capitaine *Meymac*, tous deux deſtinés pour ladite Ville & venant du Cap, ce dernier en entrant par le Pertuis Breton a touché, & a été contraint de couper ſon grand mât & celui d'artimon, & de jetter à la mer les marchandiſes qu'il avoit dans ſon entrepont; on croit auſſi le *Brillant*, Capitaine *Audebert*, venant du Port-au-Prince, deſtiné pour ici, arrivé dans nos rades, il y en a d'autres dont on n'a pas encore les noms; le Navire Anglois, la *Marie*, Capitaine *Thomas Rolland*, arriva hier ici de Quebec avec des paſſagers & des paſſageres François qui reviennent dans leur Patrie.

L'eau-de-vie de cette Ville vaut 78 à 79 ℔; — celle de Cognac, 70 ℔; — celle de l'Iſle de Ré, 90 ℔; — celle d'Oléron, 73 ℔, & celle de Seudre, 70 ℔ les 37 *veltes*.

Le froment nouveau vendu à Marans le Mardi 6, a valu 168 à 173 ℔ le *muid*, peſant 2200 ℔ *poids de marc*; — le vieux, 146 à 150 ℔; — l'orge, 100 à 103 ℔; — baillarge, 112 à 115 ℔; — ſeigle, 120 ℔.

Il eſt ſorti de cette Ville pendant le courant du mois d'Octobre, 8, 469 ℔ d'indigo; — 32, 690 ℔ de ſucre brut; 22, 784 ℔ de ſucre terré; — 22, 460 ℔ de ſucre en pain; — 34, 922 ℔ de caffé; 51, 679 veltes d'eau-de vie; — 1, 000 ℔ de ſirop mélaſſe, & 1, 057 ℔ de coton.

DE ROUEN, *le* 14 *Novembre* 1764.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Brai de Suéde en chêne, ſans bonde, 34 ℔ le *barril*; — galle noire en *ſorte*, 187 ℔ 10 ß à 190 ℔ le *cent*; — gaudron, la *flute*, 19 ℔; — ſavon de Marſeille blanc, 41 ℔ le *cent*; — ſavon marbré bleu vif, 43 ℔; — ſavon croute blanche & bleu pâle, 41 ℔ le *cent*; — cochenille, 25 ℔ la ℔; — poivre noir d'Hollande, 35 ß la ℔.

Le meilleur bled froment, 9 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 140 ℔ *poids de marc*; inférieur, 9 ℔; — petit bled froment, 8 ℔ 10 ß; — bled champart 7 ℔ 10 ß; le bon méteil, 6 ℔ 10 ß; — le petit méteil, 5 ℔ 10 ß; — le ſeigle, 4 ℔ 5 ß; — l'orge, 5 ℔; — la bonne avoine, 7 ℔ 5 ß; la petite avoine, 6 ℔ 15 ß.

Il eſt entré dans ce Port le 10 Novembre, le Navire l'*Union*, Capitaine *Magnus Anderſon*, venant de Stockholm, chargé de 828 barres de fer; — de 50 barrils de brai; — de 5 caiſſes de plumes; d'une caiſſe & d'un barril de poiſſon ſalé; d'une caiſſe de mercerie & d'un grenier de planches de ſapin.

Il eſt ſorti de ce Port du premier au 10 Novembre, le Navire la *Ville de Leyde*, Capitaine *Geert Syben*, allant à Hambourg; — *l'Anne-Catherine*, Cap. *Sweu Staare*, allant à Elſeneur, à Copenhague & à Stockholm; — le *St. Auguſtin*, Capitaine *Ph. Del Caſtillo*, allant à Bilbao, à St. Sebaſtien & à St. Ander; — les Navires des Capitaines *G. Calbiner*, *Belacour* & *Delaneau*, allant à Garneſey & à Dublin; — le Navire la *Proſpérité*, Capitaine *Jacob Robin*, & le *Paſſetems*, Capitaine *Jean Gerlen Fraay*, allant à Roterdam, chargés de 4 demi-

muids de vin de Bourgogne & 16, 855 bouteilles de vin; — de 16, 954 ℔ de marmites de fer; — de 2 caiſſes de papiers à eſtampes; — de 525 ℔ de papier d'Hollande; — de 7 caiſſes de meubles; — d'un grenier, 354 barrils de fruits; — de 1, 943 bottes de vaude; — de 100 bouteilles de verre vuides; — de 6 manchons de Martre; — de 4 caiſſes de ſoieries; — de 9 caiſſes de livres & d'eſtampes; — d'un caroſſe & d'une diligence avec leurs trains; — de 10 caiſſes de carreaux de verre & 303 paniers de verre à vitres; — d'un tonneau & 6 caiſſes de mercerie mêlée; — de 45 muids de terre à pot; — de 983 ℔ de confitures; — de 3, 600 ℔ de noix de galles; — de 3 flacons de fruits à l'eau-de-vie; — de 2 barriques de vinaigre; — d'une caiſſe de harnois de chevaux; — de 8, 000 pains de craye; — de 750 ℔ de fayance; — de 250 piéces de toile cirée; — d'une caiſſe contenant des épées & des couteaux de chaſſe garnis en argent, des paraſols de ſoie & une pendule de cuivre; — d'une caiſſe contenant des chapeaux bordés en or & des paraſols de ſoie; — d'une banette de flambeaux & bougeoirs de cuivre argenté; — de 100 ℔ de verres à boire; — d'une table de bois uni; de 80 ℔ de bougran; — de 440 ℔ de gingas de fil; — de 112 groſſes de rubans de fil; d'une caiſſe & 116 douzaines de paquets d'épingles; — de 2 caiſſes de regiſtres; de 140 ℔ de camelot de laine; — de 49 mannes de chardons; — de 3 quarts de bierre; — de 570 ℔ de réchauds & de girandoles de cuivre argenté; — de 30 ℔ de paraſols de ſoie; — de 85 ℔ de chemiſes garnies; — de 12 chemiſes de toile de lin; — de 2 caiſſes d'agrémens de femmes; — de 61 ℔ de colle de poiſſon; d'une petite caiſſe de mitaines de ſoie; d'une caiſſe de chemiſes à manchettes feſtonnées; — d'une caiſſe de dentelles de ſoie & de fil & de 110 monts de plâtre.

Etiage *de la Riviere de Seine.*

La riviere étoit le Vendredi 16 & le Samedi 17 Novembre, à 9 pieds 3 pouces; & le Dimanche 18, à 9 pieds un pouce au-deſſus des plus baſſes eaux.

Change de Londres
Avec les différentes Places de l'Europe, le 9 Novembre 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	7	
D°. à vue	36	5	½
Rotterdam, 2 uſan.	36. 8	à 2 uſan. ½	36. 9
Hambourg, 2 uſances ½	35	1	
Paris	30	¾	
D°. 2 uſances	30	½	
Bordeaux, 2 uſances	30	⅜	
Cadix	38	½	
Madrid	38	⅝	
Bilbao	38	⅝	
Livourne	48	⅛	
Gênes	47	¼	à ⅜
Veniſe	50	⅛	
Liſbonne	5	5	¼
Porto	5	5	
Dublin	9		
Agio de la banque d'Holl.	3	⅝	

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces	3 ℔	18 ß	d.
D°. en barres	3	18	
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares	5	2	¼
D°. petites	5	2	¼
Grandes Mexicaines	5	2	¼
D°. petites	5	2	¼
Argent en barres	5	3	½
Cochenille la ℔	22	ß	d. *ſterl.*

Prix des Fonds publics *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque	122
De la Com. des Indes	
Action de la M. du Sud	
Anc. Ann. de la M. du S.	82
D°. Nouvelles	83 ⅛
D°. réduites à 3 p°	82 ⅞ à 83
D°. conſolidée à 3 p°	84 ⅛ à ¼
De la Com. des In. à 3 p°	80 ¾
D°. de 1751 à 3 p°	
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p°	
D°. 1758 à 3 ½ p°	88 ½ à ⅝
D°. 1762 à 4 p°	96 ⅛ à ¼
Bill. de la C. des I. prime.	39 à 40 ß
De l'Ech. 1763 prime	6 ß
De la Marine payable en Octobre, eſcompte.	6 ¾ à 7
Annuités à long termes	25 ¾
Souſcriptions 1763	
De la Marine. à 4 p°	93 ½ à ¾
4 p° 1763	93 ¾